



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 24 septembre 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle des comptes et de la gestion de l'association Al Kindi et du fonds de dotation Al Kindi a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

[Consulter le rapport](#)

Fondé en 2007, l'établissement scolaire privé musulman Al Kindi regroupe à l'heure actuelle une école primaire, un collège et un lycée. À la rentrée 2024/2025, il accueillait plus de 600 élèves, dans ses locaux de Décines-Charpieu, situés dans la métropole de Lyon. Environ 80 % des élèves étaient scolarisés dans des classes sous contrat - en vertu d'un contrat simple conclu en 2016 pour l'école primaire et de contrats d'association conclus en 2012 pour le collège et le lycée. Le groupe scolaire faisait intervenir 49 enseignants, dont 29 rémunérés directement par l'État et 20 par l'association Al Kindi, et employait environ 58 personnes au total. L'État a résilié les contrats le liant à l'établissement à compter du 1^{er} septembre 2025.

Al Kindi affiche des taux de réussite de ses élèves au baccalauréat général, ainsi qu'au brevet des collèges, supérieurs aux moyennes départementales, académiques et nationales. Les indices de valeur ajoutée du lycée, qui mesurent la différence entre les résultats obtenus et les résultats attendus, se situent au niveau de la moyenne constatée à l'échelle des lycées du Rhône.

L'établissement scolaire est géré par l'association Al Kindi, à la tête d'associations filles spécialisées (administration, pédagogie, anciens élèves, fonds de dotation, etc.) placées au service du projet de développement de l'enseignement musulman.

La situation financière de cette association est fragile, même si les produits annuels avoisinent désormais les 2 millions d'euros, soutenus par la croissance des effectifs scolarisés et des frais de scolarité. Ses résultats annuels fluctuent entre des exercices déficitaires (jusqu'à - 75 114 € en 2022) et des exercices excédentaires (avec un excédent atteignant 114 927 € en 2021). À la fin de l'exercice 2023, les fonds propres étaient déficitaires de 195 756 €. De manière générale, l'association manque de capacité de financement sur le long terme. Dissout en 2023, après une suspension administrative en 2022, le fonds de dotation Al Kindi, destiné à accueillir des dons, n'a pas contribué à équilibrer le modèle économique du groupe scolaire.

De 2019 à 2024, ce dernier a vu son activité financée majoritairement par les concours financiers publics, d'une part, et les frais de scolarité versés par les familles, d'autre part.

Total des recettes liées directement à l'activité scolaire d'Al Kindi

En €	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Frais de scolarité	870 334	702 862	1 080 301	1 064 764	1 297 670
Concours publics (hors salaires)	364 780	503 334	399 115	403 907	507 662
Total	1 235 113	1 206 196	1 479 416	1 468 671	1 805 331

Plus de 2,17 millions d'euros de concours publics ont été versés à l'association depuis 2019 (en complément des salaires des enseignants sous contrat directement pris en charge par l'État). L'absence de comptabilité analytique du budget de l'établissement et, dès lors, de différenciation tarifaire, a conduit à un financement indifférencié des deux régimes d'enseignements, alors que les concours financiers publics sont destinés au seul enseignement sous contrat.

Dirigé par un même ensemble de personnes, l'écosystème associatif d'Al Kindi est exposé à des risques juridiques liés, en particulier, à un défaut d'information de l'assemblée générale, à des prêts informels

de main d'œuvre entre entités, à du recrutement familial ou à l'octroi de délégations de pouvoirs sans rendu compte formel et en l'absence de procédure de contrôle interne. Or une association doit respecter un principe de « gestion désintéressée », à savoir garantir l'absence d'intérêt direct ou indirect des gestionnaires dans l'exploitation de l'organisme. Afin de respecter ce principe, l'association Al Kindi doit renforcer le rôle de son assemblée générale et mettre en place des règles d'incomptabilité, ce à quoi elle s'est engagée.

La gestion interne fragile de l'association, malgré une volonté récente de professionnalisation, est marquée par une comptabilité déficiente. Les dirigeants de l'association n'ont pas présenté à l'assemblée générale des comptes fiables et conformes aux normes comptables. Depuis 2019, les états financiers demeurent incomplets. Jusqu'au contrôle de la chambre, aucun compte d'emploi des ressources collectées auprès du public n'avait été établi, alors qu'il était nécessaire pour attester de l'usage des dons faits en faveur de l'association.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél : 04 72 60 12 51

Responsable du Service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

X [@crc_ara](https://twitter.com/crc_ara)